

Le budget—M. Howie

- a) 1983-1984: 3,194,000
 b) 1982-1983: 2,659,110
 1981-1982: 2,030,906

* * *

[Français]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 467 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LES AVOCATS EMPLOYÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 467—M. Howie:

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars a) 1983, b) 1984 à ce jour, le ministère de la Justice a-t-il employé des avocats du secteur privé au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) qui (ii) combien a-t-on payé?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Evans: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 1445).

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, j'ai présenté une bonne partie de mes observations avant la suspension de la séance. Je conclusais en citant un certain nombre de secteurs économiques du Nouveau-Brunswick et des provinces de l'Atlantique et en signalant les mesures qui contribueraient le plus, à mon avis, à stimuler leur expansion et leur développement.

Il y a d'autres secteurs, certains d'une importance croissante, où les exportations constituent des débouchés réels ou possibles. Je veux parler des transports—les activités portuaires en particulier, la distribution—les entrepôts régionaux, et certains services—en particulier les services consultatifs, le génie, l'architecture, le traitement des données, et ainsi de suite. La défense nationale a aussi une forte incidence économique.

Ensemble, les six secteurs représentent à peu près le cinquième de toute l'activité économique des provinces de l'Atlantique, produisant 20 p. 100 à la fois des emplois et du produit régional brut. Le reste de l'activité économique s'exerce dans les secteurs de la construction et des services. Comme je l'ai

signalé, ces secteurs dépendent dans une large mesure d'autres activités de la région.

En général, bien que nous ayons senti la nécessité d'aller au-delà des industries traditionnelles, nous n'avons pas toujours opté pour de meilleures techniques de production et de commercialisation, pour des modèles de produits existants plus perfectionnés ou de meilleure qualité ou pour de nouveaux produits à la mesure des compétences fondamentales, des talents de gestion et des débouchés commerciaux que nous avons.

Les pêches offrent un bon exemple de ces difficultés. La région de l'Atlantique est dotée de pêcheries les plus riches du monde et, pourtant, nous ne participons que modestement à la fabrication de matériel de pont, de propulseurs, d'agrès de pêche, de matériel pour les usines de transformation et d'instruments de navigation électroniques. Les constructeurs maritimes ont du mal à livrer des bateaux aux pêcheurs aux mêmes conditions que des chantiers navals étrangers qui sont subventionnés. En d'autres termes, nous nous sommes laissés distancés dans un marché vital de haute technologie qui aurait convenu parfaitement à la région de l'Atlantique.

● (1520)

La fabrication de produits reliés à la pêche n'est pas non plus le seul domaine inexploité. Une évaluation des forces et des faiblesses qui interviennent dans le jeu de la concurrence montre que nous avons des avantages marqués dans la fabrication de matières plastiques, et l'extraction de produits chimiques de plantes marines; dans l'industrie des médicaments, dans les services personnels et domestiques, dans la fabrication reliée à la défense et, sur une plus petite échelle, dans la fabrication de certains produits chimiques industriels et d'ameublements de maison et de bureau. Il y en a indéniablement beaucoup d'autres.

Nous devons, plus précisément, concentrer notre attention sur les aspects suivants des ressources humaines: les relations État-patronat-salariat; la gestion; l'innovation; la restructuration et la commercialisation. Il faut absolument une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et des programmes innovateurs de stimulation fiscale pour activer la croissance économique dans les provinces de l'Atlantique. C'est triste à dire, mais les relations saines avec les gouvernements provinciaux ne sont pas plus la marque distinctive du gouvernement fédéral actuel que l'originalité dans les programmes fiscaux.

Dans les provinces de l'Atlantique, nous avons besoin de nouveaux programmes pour favoriser l'innovation dans le secteur des affaires. Pour promouvoir la nouvelle technologie, il faudrait un échange plus efficace de renseignements entre le bureau des brevets et des permis et les dirigeants d'entreprises. En outre, il est essentiel d'offrir des encouragements pour accroître les capitaux à risques dans les régions défavorisées. Il faut aussi faire davantage pour promouvoir la recherche. Il faut offrir plus d'encouragements pour favoriser le perfectionnement et le rajeunissement des procédés ainsi que la création de nouveaux produits. La région de l'Atlantique a aussi besoin de programmes orientés davantage vers la commercialisation de façon à percer plus efficacement sur les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Je voudrais à cet égard avancer quelques propositions précises qui pourraient être d'une certaine utilité. Nous pourrions,